

## LE CREDIT IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI PERMETTRA-T-IL LA RELANCE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ?

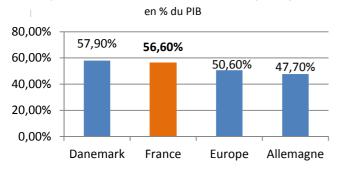
## L'espérance d'une conversion du gouvernement à une politique de l'offre

Principal point positif, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et plus globalement le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi semblent constituer un changement de cap en direction d'une politique de l'offre visant une croissance qui serait tirée par l'investissement et la production et non plus par l'augmentation d'un pouvoir d'achat financé à crédit. C'est ce qu'espèrent les milieux économiques, conscients de la dégradation de notre appareil de production.

À travers le CICE, le gouvernement acte le handicap de compétitivité dont souffre notre économie. Et surtout, il reconnaît la responsabilité de l'excès de dépenses publiques dans cette situation (la France est le numéro 2 de la dépense publique en Europe après le Danemark) puisqu'il compte financer les 20 milliards du CICE à hauteur de 10 milliards par une réduction de la dépense publique, le reste financé par une augmentation des impôts.

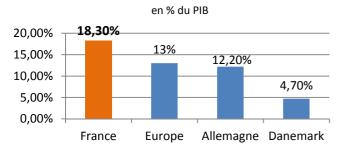
Jusqu'à présent, la France a fait le choix de faire contribuer très largement les entreprises au financement de ce très fort niveau de dépenses publiques :

#### Dépenses totales des administrations publiques



Source : Eurostat 2010

#### Taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises



Source: OEFE 2010

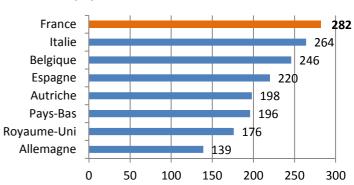
### Conséquences de cette surtaxation, nos entreprises présentent la rentabilité la plus faible d'Europe. Elles ne peuvent investir, innover et embaucher.

L'Allemagne, elle, a fait le choix, depuis une décennie, d'une dépense publique faible qui lui permet de prélever peu sur ses entreprises, assurant ainsi leur compétitivité. C'est le Danemark qui a fait le choix le plus audacieux, avec un très haut niveau de dépenses publiques, presque exclusivement financé par ses citoyens, ce qui lui permet malgré tout de bénéficier d'un appareil productif compétitif.

# Un transfert de ressources vers les entreprises très insuffisant, voire marginal, trop tardif, contradictoire avec la loi de finances 2013

Si l'on compare ce que seraient les prélèvements annuels pesant sur les entreprises françaises (282 milliards d'euros) si elles étaient localisées dans d'autres pays européens, on constate que notre handicap de compétitivité vis-à-vis de notre principal partenaire commercial, l'Allemagne, est de 143 milliards d'euros par an. Nos entreprises paieraient 2 fois moins de prélèvements si elles étaient localisées en Allemagne.

# Prélèvements obligatoires que paieraient les entreprises françaises en appliquant le taux de chacun des pays (en Mds €)



Source : données Eurostat 2008

Ce handicap a été accru de 10 milliards d'euros de nouveaux prélèvements sur les entreprises par la loi de finances de 2013. À cet égard, le CICE qui vise l'accroissement de l'investissement est complètement contredit par la loi de finances qui taxe les investissements en supprimant la déductibilité fiscale

totale des intérêts des emprunts et qui surtaxe les investisseurs (parfois au-delà de 100% de leur revenu si l'on prend en compte l'inflation, le risque et le cumul IR-ISF).

En 2014, les 10 milliards d'euros prévus par le CICE ne feront que compenser les prélèvements supplémentaires de la loi de finances 2013. Ce n'est qu'en 2015 et en 2016 que les entreprises bénéficieront d'un transfert positif par rapport à la situation du début du guinguennat.

## Un dispositif qui rate son objectif de réindustrialisation

La réindustrialisation du pays est nécessaire pour rétablir nos comptes extérieurs et relancer la croissance de notre économie. L'industrie, par ses gains de productivité élevés, constitue en effet le principal déterminant de la croissance économique.

Malheureusement, les entreprises industrielles confrontées à la concurrence internationale bénéficieront peu de ce crédit d'impôt puisqu'il ne concerne que les salaires compris entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Or, le salaire moyen brut à temps complet dans l'industrie est le double du SMIC.

Le dispositif bénéficiera pour l'essentiel aux secteurs protégés de l'économie, distribution, hôtellerie, restauration, bâtiments... alors que ces secteurs sont déjà les principaux bénéficiaires des allègements de charges sur les bas salaires de 1 à 1,6 SMIC. C'est pour pouvoir véritablement bénéficier à l'industrie que le rapport Gallois préconisait d'en faire bénéficier les salaires jusqu'à 3,5 SMIC, en baisse de charges, ce qui avait plus d'impact.

## L'injonction contradictoire faite aux entreprises par le CICE

L'objectif du CICE est de « redonner aux entreprises, et en particulier à l'industrie, les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale, pour celles qui y sont directement exposées <sup>1</sup>».

On espère donc que les entreprises utiliseront le supplément de ressources apportées par le dispositif pour investir, monter en gamme, augmenter leur performance industrielle via l'automatisation, la rénovation de leur outil industriel, ce qui supposera le recours à des chercheurs, à un personnel de production mieux qualifié et mieux rémunéré, donc exclu du dispositif du CICE!

Le CICE aura donc pour effet paradoxal d'ancrer notre appareil productif dans le bas de gamme puisqu'il ne s'adresse qu'aux salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC!

## Appel aux parlementaires qui veulent relancer l'industrie française

Évitons de répéter l'erreur commise lors de l'instauration des exonérations de charges sur les bas salaires qui privilégient les secteurs protégés de l'économie et qui s'inscrivent dans une logique de transfert financier des secteurs en concurrence vers les secteurs protégés de notre économie ; un véritable nonsens économique.

Le coût et l'impact de ce dispositif passé est de 22 milliards d'euros d'exonérations annuelles, soit un coût exorbitant pour les finances de l'État pour un résultat limité.

De plus, les études visant à évaluer l'impact des allègements de charges sociales sur l'emploi ne tiennent pas compte des emplois détruits par l'augmentation des prélèvements obligatoires nécessaires à leur financement!

On ne montera pas en gamme avec des salariés payés au SMIC. L'industrie du 21<sup>ème</sup> siècle commence à 2 SMIC. Relancer notre industrie nécessite de reformater le CICE, soit en le concentrant sur les 3 250 000 employés des secteurs industriels soumis à la concurrence internationale qui constituent les moteurs de notre économie<sup>2</sup>, ce qui aurait la préférence des experts de la Fondation Concorde, soit en le destinant aux salaires compris entre 1,6 SMIC et 4 SMIC pour instaurer un continuum d'allègement du coût du travail jusqu'à 4 SMIC. Cela nécessite également de revenir sur les mesures anti-investissement et anti-investisseurs de la loi de finances qui sont en train de casser toute croissance.

Il est donc nécessaire, et il est encore temps, d'adapter le CICE à la réindustrialisation du pays, véritable enjeu pour le niveau de vie et les emplois des français pour les prochaines décennies.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> <u>Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,</u> relevé des décisions du séminaire gouvernemental, novembre 2012

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le rapport de la Fondation Concorde <u>Produire en France</u>, mars 2011